PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N.° 1.er

PROCLAMATION

Au nom des Autorités constituées de Lons-le-Saunier réunies, ensuite d'arrêté du présent jour, 8 Prairial, an 3 de la République française.

CITOYENS, malgré les précautions prises par les Autorités constituées de Lons-le-Saunier, deux fois les prisons ont été forcées, et deux fois le sang a coulé. Des indications apprennent qu'il se prépare une nouvelle tentative. Les autorités constituées opposeront à ces violences inexcusables tout ce qu'il reste de moyen en leur pouvoir; elles le doivent à la confiance dont vous les avez investie; elles le doivent à la loi, à la justice, à la nature; elles le doivent à votre propre sureté, et tant de motifs ne seront pas pour elles sans effet.

Ouvrez vos lois, Citoyens, elles mettent sous leur protection l'homme qui n'est pas condamné; elles établissent les ministres des jugemens; les formes de la punition. — Oser y substituer l'arbitraire, les vengeances personnelles, le zèle même qui dévore à l'aspect d'un grand coupable, c'est se mettre à la place de la loi, c'est se révolter contr'elle; c'est opprimer l'homme qu'elle protège encore, c'est en un mot, suivre l'exemple des tyrans que nous avons vaincus.

L'individu que la justice a condamné appartient encore à la loi; combien, à plus forte raison, ne couvre-t-elle pas de son autorité celui dont elle n'a pas examinée les inculpations; s'il est criminel, son glaive est là; s'il doit être absout, c'est elle qui doit le prononcer. Le supplice ou l'innocence reconnue doivent toujours être son ouvrage.

Citoyens, il n'est plus de sécurité là où les lois ne sauraient garantir la vie des hommes qu'elles n'ont pas condamnés. Si les passions se déploient aujourd'hui sur celui qui serait évidemment coupable, demain elles se tourneront contre celui qui l'est moins, ensuite sur celui qui ne le sera pas. Et

qui de vous, Citoyens, pourrait s'assurer que l'impulsion de ses mouvemens ne parviendra pas jusqu'à lui ?

Les Autorités constituées ont vainement employé jusqu'ici le langage de la fraternité, celui de la raison, de l'autorité, de la force. Il leur reste une dernière mesure ; elles iront elles-mêmes se placer entre le dépôt confié à la justice, et les citoyens égarés qui se proposeraient d'y attenter ; leur devoir le commande, elles le rempliront ; elles comptent assez sur la générosité des républicains français pour penser qu'ils renonceront à attaquer des prisonniers sans armes, quand il faudra auparavant outrager les lois et égorger leurs ministres.

Signé à la minute : Béchet, Janod, Febvre, Germain, Ébrard, *Procureur-général-Syndic ;* Bailly, *Secrétaire-général.* Monnier, Desgouilles, Grapinet, Vincerot, Vuidepot, Faivre, Colin, *Procureur-Syndic ;* Montarlot, *Secrétaire-général du District ;* Coytier, *Accusateur public ;* Dunand, *Commissaire national ;* Brillon, *Maire ;* Dauphin, Léger, B. Nicolas, Berlier, Combette, Renaud, Bourguignon, Guyétant, d. m. ; Courvoisier, Damet, Buchin, Gauthier, Galliot, Bouton, Quinçon, Barbier, Goy, Charbonnier, *Agent national de la Commune ;* Boullier, *Chef de Légion.*

N.° 2.

EXTRAIT des Registres de la Commission administrative du Jura, séante à Dole.

Séance publique du 3 Pluviôse an 2 républicain.

PRÉSENS les citoyens LÉMARE, *président* ; BOICHOT, THABEY, JOBARD, MACHERAT, BESSON, BOUSSON, *Administrateurs*, et GENISSET, *Secrétaire général.*

ON a fait lecture d'une dénonciation dirigée par la société populaire de Dole contre le citoyen Lauchet, membre de la Commission administrative du Département. Le Directoire, d'après le vœu prononcé du Peuple, voulant aussi rendre hommage à la vérité, et faire en même-temps un acte de justice ; considérant de quelle importance il est de dévoiler l'imposture et la scélératesse des fonctionnaires publics, et d'écarter des Administrations les hommes qui affectent le patriotisme pour assassiner la liberté, arrête qu'il sera adressé un état des griefs à articuler contre le citoyen *Lauchet*, lequel état sera envoyé à la Convention nationale, aux Jacobins et au Comité de sureté générale : et de suite a été rédigé la dénonciation suivante.

Les membres de la Commission administrative du Jura soussignés, dénoncent *Lauchet*, leur collègue; et voici les griefs plus ou moins graves qu'ils lui imputent.

1.° Il est frappé dans l'opinion publique; il a été rayé, à l'unanimité, du tableau de la société populaire et invariablement montagnarde de Dole, qui a si puissamment concouru à sauver le Jura et les Départemens environnans des serres du fédéralisme.

2.° Il a, étant Administrateur, voulu, malgré la loi, et contre le vœu du Peuple, conserver la place de juge, et n'a définitivement donné sa démission de ce dernier poste, qu'après y avoir été forcé par le cri public.

3.° Il a, n'étant plus juge, intrigué pour se faire nommer Commissaire à l'effet d'informer contre les fédéralistes, quoique le décret du 27 Juillet dernier attribuait formellement cette commission au Tribunal criminel de Dole.

4.° Il s'est obstiné à vouloir remplir cette commission extorquée, et a résisté avec impudence au vœu du peuple qui le repoussait fortement et qui concevait les plus grands soupçons sur son compte.

5.° Il a, dans le cours de ses informations, relevé par ses discours et par sa conduite, l'espoir et l'audace des conspirateurs, en proposant, dans une espèce de fête préparée, dit-on, à dessein, une amnistie, un élargissement général. En effet, par son influence et son despotisme, un grand nombre de traîtres ont été élargis le lendemain à Lons-le-Saunier.

Nota. Nous écrirons à la société populaire de cette Commune pour obtenir l'attestation de ce fait : nous enverrons cette pièce aussitôt qu'elle nous sera parvenue.

6.° Il n'a dans sa mission lancé aucun mandat d'arrêt contre les fédéralistes les plus forcenés, tandis qu'il a fait informer, sans être muni de pouvoir et sur la dénonciation d'une Municipalité fanatique et conspiratrice, contre le citoyen *Baux*, de Censeaux, anti-fédéraliste reconnu, qui jouit d'une grande réputation de sans-culotte.

Nota. La Municipalité de Censeaux a seconde puissamment le fédéralisme départemental, a rappelé des prêtres-émigrés et s'est constituée en rébellion pour les défendre.

7.° Membre du bureau des émigrés, il a su, par tous les moyens, retardre la confection de la liste des émigrés, et annuller tous les efforts et toute la bonne volonté de la Commission administrative. Ces lenteurs officieuses avaient pour but de soustraire aux effets de la loi un nommé Guigue, qu'il était venu à bout de faire rayer de la liste des émigrés, à l'aide de certificats extorqués et peu authentiques; la Commission vient de rapporter son arrêté par lequel le nommé Guigue était rayé de cette liste.

8.° Il a soustrait et enlevé le registre important du ci-devant Comité de salut public du Jura, sans la participation de la Commission administrative qui en était dépositaire, et qui, en raison de ce rapt, ne peut ordonner les

séquestres, ni prendre les mesures nécessaires pour atteindre et anéantir les coupables.

9.° Il nous a constamment paru un intriguant, un muscadin, un protecteur des aristocrates bourgeois, un homme souple et violent tour-à-tour, démagogue ou modérantiste.

10.° Il a, par des menaces et par des voies de fait, cherché à intimider la Commission, lorsqu'elle ne voulait point être la dupe de son ambition, ni l'instrument de ses vengeances. *J'apporterai*, dit-il, dans une de nos séances, *un sabre pour faire adopter mon opinion.*

11.° Anti-fédéraliste en apparence dans le temps, sa conduite actuelle, les tours de souplesse qu'il a employés pour s'introduire dans l'Administration, ne nous laissent point de doute qu'il n'ait voulu jouer un rôle, et se mettre en état de servir avec plus davantage la cause des fédéralistes et des muscadins. La commune de Poligny a si bien pénétré ses dispositions, qu'elle l'a nommé Commissaire pour se rendre à Paris, à l'effet d'y solliciter, en son nom, le rapport des décrets qui ont frappé les fédéralistes. Ladite société n'a suspendu l'envoi de sa Commission, qu'en raison de ce qu'elle a appris que Lauchet était sous la poids d'une dénonciation.

12.° Enfin, il a souvent quitté son poste peur aller, ou soi disant, en commission. Il est actuellement à Paris pour y fabriquer de nouvelles intrigues, pour y conspirer, peut-être encore, contre les Sans-culottes et contre la liberté publique.

Lauchet est à nos yeux, aux yeux du peuple, un ennemi du peuple. Nous demandons qu'il soit mis hors d'état de nuire.

Signés, JOBARD, BOUSSON, BESSON, MACHERA, BOICHOT. (*Nota.* Ma signature ne porte que sur la disparution du registre seulement, les autres chefs m'étant inconnus. Signé Boichot.) LÉMARE, *président ;* et GÉNISSET, *Secrétaire général.*

Pour extrait, CHARVE, *Secrétaire en chef.*

N.° 3.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

ALEXANDRE BESSON, représentant du peuple dans les Départemens de Haute-Marne et du Jura.

VU les informations faites par le Conseil général de la commune de Salins, ensuite de notre Arrêté de la première des Sans-culotides, contre les nommés Lémare, ex-prêtre, Louis Pape et Rousselot, les interrogatoires par eux portés et autres pièces jointes ;

Considérant qu'il résulte desdites informations que ledit Lémare est un anarchiste, qu'il a prêché le pillage dans la commune de Salins, qu'il a abusé des fonctions publiques dont il était revêtu, comme administrateur du département du Jura, qu'il a provoqué des listes de proscription dans le district d'Arbois, qu'il a cherché à avilir la représentation nationale;

Que ledit Pape, etc.

ARRÊTE 1.° que cette procédure sera renvoyée par-devant le Tribunal criminel du département du Jura, séant à Dole, pour être continuée et suivie jusqu'à jugement définitif; 2.° que lesdits Lémare, Pape et Rousselot seront conduits incessamment, sous bonne et sûre garde dans les conciergeries de ce tribunal et d'après ses ordres; 3.° charge le Commissaire national près le Tribunal du district de Dole, faisant fonction d'Accusateur public près le Tribunal criminel, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Salins, le 25 Frimaire, l'an 3 de la République. *Signé* BESSON.

N.° 4.

RAPPORT fait aux Représentans du Peuple délégués dans le Jura, sur la situation politique de la commune de Lons-le-Saunier;

PAR le Républicain GENISSET, Secrétaire général de la Commission départementale et Commissaire des Réprésentans du Peuple.

LA conjuration qui vient d'éclater à Paris, a dans tous les départemens, des ramifications étendues. Différens symptômes secrets m'avait fait pressentir que le système corrupteur d'Hebert était en pleine activité dans la commune de Lons-le-Saunier : j'ai la preuve acquise aujourd'hui que des agens de cette faction monstrueuse y ont été envoyés de Paris, pour serrer les nœuds de la coalition, et pour donner de l'ensemble aux mouvemens qui doivent s'opérer.

Mais cette branche de conspirations dirigées vers le même but a des caractères singuliers qui ressortent de la situation politique de cette Commune, relativement aux convulsions qui l'ont agitée.

Lons-le-Saunier a eu le malheur d'être le siège du fédéralisme. Lorsque des administrateurs perfides voulurent rompre l'unité de la République, la majorité des habitans de cette Commune, les uns par faiblesse, d'autres par erreur, d'autres enfin par malveillance prirent une part plus ou moins active à la rebellion.

Lorsque le monstre fut terrassé, il était juste de donner quelque ascendant à ceux qui avaient été froissées pendant le cours de cette dernière révolution. Sans examiner leurs dispositions morales, on fut obligé de se servir d'eux pour

découvrir les complices de la conspiration, et mettre à l'ordre du jour la terreur contre les méchans, seul moyen qui restait de sauver la République. Ces hommes se crurent nécessaires ; ils acquirent une certaine importance ; ils imaginèrent qu'ils devaient à leur propre gloire de quitter le métier honorable qu'ils exerçaient, pour devenir, comme le dit St. Just dans son rapport, des hommes influens dans l'état. S'ils eussent eu quelque moralité, loin de profiter pour eux-mêmes de l'avantage de leur position, ils ne s'en seraient servi que pour remplir les vues de la patrie ; mais n'ayant pour la plupart aucune idée de la vertu, et ne s'étant jetés dans la révolution que par des spéculations indignes de la probité, ils étaient incapables de s'oublier eux-mêmes dans cette circonstance. Qu'ont-ils fait? Sous prétexte de venger la République et d'étouffer les germes du fédéralisme, ils se sont attachés à venger des querelles particulières ; ils ont profité de la stupeur répandue par-tout pour perpétuer leur brigandage, et pour établir leur domination exclusive, afin de s'assurer de l'impunité de leurs attentats ; ils sont venus à bout de concentrer dans leur parti tous les pouvoirs, et d'établir entr'eux l'aristocratie du coquinisme et de l'immortalité.

Leur triomphe s'accrut par leur audace, et la puissance de ces nouveaux tyrans se trouva composée du silence des coupables, de l'effroi des lâches, de l'ambition des intriguans, de l'avarice des hommes avides, de la molesse des ames faibles, et enfin de l'avillissement des patriotes vertueux et éclairés, dont ils ont paralysé l'influence, afin de rendre, s'il est possible, la plaie du peuple incurable.

L'avarice et la cupidité ont aussi figuré dans cette scène. Ces hommes de la faction, flétris pour la plupart, par la honte de leur vie privée, qui sans rien posséder, sans travailler de leur métier, et sans néanmoins retrancher de leurs jouissances, alimentent des familles nombreuses, entretiennent à grands frais des prostituées : ces hommes qui convoitent tous les emplois publics, n'ayant aucun moyen pour les remplir, qui ont mis toutes les passions à l'ordre du jour, qui sans songer que les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi, doivent être impassibles comme elle ; non contens d'exercer l'oppression, insultent encore avec amertume aux malheureuses victimes de leur fureur ; ces hommes se sont imaginés que les propriétés des citoyens qu'ils faisaient incarcérer comme suspects, deviendraient leur proie. Dès-lors, ils n'ont pu goûter le repos ; leur insaciable cupidité les a tenu sans cesse éveillés sur les moyens d'établir leur fortune ; ils se sont agité en tout sens pour trouver des coupables ; ils ont porté l'audace jusqu'à compromettre la représentation nationale, en faisant entendre que les Représentans du peuple autorisaient leurs espérances criminelles.

Le chef de cette exécrable ligue, l'infâme Rigueur, cet être avili par la corruption et soudoyé par nos ennemis, connu long-temps avant la révolution, pour un homme sans foi, sans probité et sans mœurs, qui, en 1789, avait contre lui pour plusieurs mille livres de prise de corps, et qui se trouve aujour-

d'hui plus qu'au niveau de ses affaires : cet homme universellement haï, méprisé, dont l'ame attroce n'a de ressort que la cupidité et la vengeance; cet homme qui ne se déclara contre la haute aristocratie que pour lui vendre chèrement sa protection, et pour acheter d'elle un ascendant qu'il ne méritait que par son audace, mais qui bientôt se relâcha de sa sévérité, et fit avec cette caste un pacte secret, comme le prouvent certaines relations intimes que j'ai découvertes; cet homme qui veut se prévaloir des persécutions que les fédéralistes lui ont fait essuyer, tandis que n'étant pas assez important pour leur inspirer des craintes, il ne fut vexé par eux qu'à titre de représaille; cet homme enfin qui, par son immoralité, écarta du sentier de la révolution tous ceux qui croyaient à la vertu, a osé dire en pleine société, que le représentant Bassal lui avait promis la maison de campagne, située à Chilly, appartenante à l'un des meilleurs républicains de Lons-le-Saunier, le citoyen Gindre, agent national près le district, dont le seul crime, aux yeux des scélérats, est d'avoir démasqué leurs complots. Il a plus fait, il est allé jusqu'à dire que cette promesse lui avait été confirmée par le représentant Lejeune dans un entretien qu'il eut récemment avec lui, en montant la côte de Montaigu pour se rendre à Orgelet.

Ces prétentions odieuses de la part de leur chef, ont piqué l'émulation des conjurés; dès lors ils ont trouvé par-tout des coupables; les incarcérations se sont multipliées d'une manière effrayante; la terreur a régné par-tout; des mères de familles en ont perdu l'esprit; la Commune a été désertée par plus de cinq cents citoyens fuyant la persécution; les habitans des campagnes ont tremblé pour eux-mêmes.

Le comité de surveillance de Lons-le-Saunier, complice de ces horreurs, et de moitié dans le brigandage, a lancé indistinctement des mandats d'arrêt, qui ont été exécutés dans toute l'étendue du district, sans égard à la loi du 14 frimaire, qui défend à toute autorité constituée d'exercer ses pouvoirs hors de sa jurisdiction, sans respect pour la hiérarchie militaire, qui prescrit aux citoyens composant la force publique, de n'exécuter des réquisitions que celles qui leur auraient été transmises par les chefs dont ils dépendent.

Une effroyable inquisition s'est fait sentir : les parens des opprimés qui allaient réclamer la justice des Représentans du peuple, ont été incarcérés : ceux qui avaient assez de courage pour s'insurger contre la tyrannie et pour nommer le monstre : « Qu'on arrête cet homme-là, (criait Rigueur) et à l'instant ce comité, ou le juge de paix, tous aux ordres des scélérats, lançaient le mandat d'arrêt. Les droits de l'humanité n'ont pas même été respectés. J'ai vu des hommes infirmes et malades, languir dans les prisons, sans pouvoir obtenir les secours de l'art, et cela, contre le prescrit des ordres de la Municipalité. J'ai parlé à des hommes de la campagne qui, livrés au plus affreux désespoir, étaient obligés de rappeler dans leur ame toute la constance

de la vertu, pour ne pas désirer le retour du règne de Capet et de toutes les horreurs qui l'ont accompagné.

L'esprit public, dans la Société populaire, n'offre que des ruines : l'opinion y est en proie au déréglement et au brigandage ; la vertu, les lumières en sont impitoyablement bannies ; quiconque ne partage pas les passions de la ligue, est traité d'aristocrate, de fédéraliste, est incarcéré. La représentation nationale n'est pas même pour eux un caractère sacré. Tandis que la Convention donnait au citoyen Prost une marque éclatante de son estime, en le déléguant pour la troisième fois dans le département qui l'a vu naître, il était traité par eux de *scélérat*, *de fédéraliste*, *de gibier à guillotine*. Les conjurés faisaient courir le bruit qu'il allait émigrer pour échapper au supplice : ils ont poussé l'insolence et l'audace jusqu'à envoyer deux hommes, que je nommerai, quand il en sera temps, pour lui barrer le chemin de la Suisse et pour le faire arrêter. Lorsque je suis arrivé dans cette Commune, le bulletin du jour portait que *Prost*, *venu sans pouvoirs dans le Jura*, *avait été jeté dans les prisons de Besançon :* j'ai découvert des congrès nocturnes, où les principaux conspirateurs faisaient des sermens dignes de la horde de Catilina ; j'ai découvert des relations secrètes avec les intriguans qui bouleversent la commune de Dole ; j'ai reconnu des accords sympatiques entre ces deux branches du même complot : chaque jour ils parlent, dans leur Société, de scrutin épuratoire.... Hommes corrompus et avides ! ils craignent d'avoir encore trop de collègues dans le partage de ce qui fait l'objet de leur insatiable avarice. Chaque jour leur fureur s'accroît ; bientôt ils vendront à l'enchère la vie des citoyens. L'infâme Vaucher demandait huit cents têtes ; on ne devait pas s'attendre à un délire plus affreux..... Trois jours après, il en porte le nombre jusqu'à quinze cents..... Que prétendent-ils donc ? veulent-ils noyer le Jura dans le sang pour s'enrichir de dépouilles ? veulent-ils déshonorer la France aux yeux de l'Univers ? veulent-ils, à force de crimes, justifier Brissot et ses complices ? .....

Il n'est plus permis d'en douter. Agens de la faction scélérate qui les soudoie ; ils ont suivi fidèlement le plan qui leur était tracé. Ils se sont attachés à la réputation des meilleurs patriotes, comme la rouille s'attache au fer qu'elle ronge : ils ont avili la représentation nationale, et tout ce qui s'est trouvé au-dessous a été froissé par eux : brûlés de la soif de s'enrichir, ils ne se sont pas bornés, dans leurs lâches espérances, à envahir les propriétés des coupables, ils en ont voulu trouver là où il n'en existait pas, ils ont tellement combiné ce système d'oppression, qu'avant de frapper les coups qu'ils portent dans l'ombre, ils méditent sur les fruits qu'ils en pourront retirer, et le résultat de leur calcul devient la base de leurs décisions. Ils ont fait un trafic abominable de la portion d'autorité qui leur était déléguée par la loi ; ils ont corrompu, autant qu'il était en eux, les mœurs publiques ; ils ont essayés de mettre le peuple en révolte contre la liberté même.

Il suit de ce rapport qu'il existe à Lons-le-Saunier une branche de la grande conspiration qui vient d'être déjouée à Paris ; que Rigueur en est le principal agent ; qu'il a pour complices, Hugues, administrateur du district, ex-séminariste et vraiment digne du Sacerdoce ; Ruty, ci-devant tailleur d'habits, également administrateur et digne collégue d'Hugues ; Lami ; le sanguinaire Vaucher, qui s'est vanté à la société populaire qu'il ne tarderait pas d'atteindre la célébrité de Rigueur ; Roch, l'astucieux ; Pisceler, Autrichien de naissance, membre du comité ; Vuillermot aîné, homme du conseil et avocat de la faction, mis hors de la loi, etc. que je dénonce pour avoir favorisé le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public, pour avoir attenté à la dignité du Peuple Français dans la réputation de ses Représentans ; pour s'être rendu coupable d'abus de pouvoirs et de prèvarication dans leurs fonctions respectives. Fait à Lons-le-Saunier, le 8 Germinal, l'an deux. *Signé* GENISSET.

N.° 5.

RÉPONSE à un Pamphlet par le républicain Hugues, victime du Fédéralisme et du Modérantisme.

LES conspirateurs se dévoilent toujours par quelques-uns des moyens qu'ils emploient pour parvenir à leur but.

La conspiration qui éclate aujourd'hui contre les patriotes, a des rapports avec la faction des fédéralistes, qui n'a été éteinte momentanément que pour se reproduire sous une autre forme. Ce systême de diffamation, employé contre les plus chauds républicains, est enfin mis au jour : Robespierre le premier, l'a dévoilé aux Jacobins ; bien plus, il a prédit que la conspiration découverte à Paris serviroit de prétexte aux modérés pour opprimer les patriotes. Voyez ce nouveau genre de conspiration s'étendre dans plusieurs parties de la République.

On sait que les mots de factieux, de désorganisateurs sont usés, l'on nous traite aujourd'hui d'énergumènes, de vociférateurs. Eh ! comment pourrait-on garder le silence, quand on voit les lois révolutionnaires rester sans exécution entre les mains des Fédéralistes fonctionnaires ? Comment garderait-on le silence, quand il faut sauver la Patrie et arrêter les efforts impuissans des ennemis du Peuple ?

Genisset s'étonne de ce que le Comité de surveillance a fait arrêter tant de suspects ; cette conduite ferme et révolutionnaire, bien loin de servir d'accusation contre lui, ne fait que son éloge. Quoi dans l'antique foyer du

fédéralisme, il faut donc laisser conspirer à l'aise, sur les places publiques, les ci-devant nobles, leurs agens, les dignes amis et parens des Ébrards et des Dumas : il faut donc leur laisser trouver les moyens de se réunir avec les modérés pour ressusciter le fédéralisme. Dans quel moment lâche-t-on cette proposition insidieuse ? Dans un moment que le Tribunal révolutionnaire fait tomber sous le glaive de la loi les criminels de léze-nation ; dans un moment que la terreur doit être à l'ordre du jour ; dans un moment que les ennemis de l'intérieur doivent être resserrés pour étouffer leurs relations criminelles ; dans un moment qu'une campagne glorieuse va s'ouvrir pour exterminer les satellites des despotes. Par qui est avancé cette proposition astucieuse ? par un homme qui a cherché naguères, à semer la division parmi les membres de la Société populaire ; par un être orgueilleux qui a plusieurs fois quitté son poste pour venir solliciter des certificats de civisme pour un de ses parens, mis hors de la loi. Furieux de n'avoir pu séduire des Patriotes incorruptibles et impartiaux, il est venu avec transport au sein même de la Société, lancer des invectives contre plusieurs membres du comité de Surveillance ; il amène avec lui sa compagne pour jeter les brandons d'une guerre civile au milieu de la Société. Une fuite précipitée l'a dérobé à une détention justement méritée.

Si Genisset a paru, du temps du fédéralisme, le combattre vivement, c'est que cet homme à petit caractère, était à l'abri des fureurs de la faction, et qu'il fut entraîné presque malgré lui par ses compatriotes, qui surent faire passer quelques instans dans son ame le feu électrique de la Liberté : il ne conserve de ce feu que quelques étincelles qu'il lance contre nous, mais qui s'évanouissent déjà dans les airs. Aujourd'hui il tombe dans l'abîme par son acharnement à calomnier et à vouloir dissoudre la Société populaire de Lons-le-Saunier. Ah ! c'est-là le mot de l'énigme. Quiconque montre sa haine contre les Sociétés populaires, doit être reconnu pour ennemi de la Révolution.

Pitt, Brunswich, Cobourg, tentent aussi de les dissoudre ; ils savent bien que tandis que ces sentinelles vigilantes existeront, leurs complots seront toujours déjoués.

A entendre Genisset, les Patriotes de cette Commune sont en relation avec Hébert ; que des agens ont été envoyés par lui pour resserrer les nœuds de la coalition. Eh bien ! nous le mettons au défit de prouver ces assertions infâmes : il sait bien lancer le stylet de la calomnie qu'il a su tirer du Bulletin du département du Jura ; son style démontre assez qu'il marche sur les traces des Administrateurs du département du Jura. A les entendre, ils avaient des preuves en main que nous voulions le meurtre et le pillage ; que les preuves matérielles existoient sur les registres. Tu tiens le même langage : j'en conclus que tu es leur digne émule en scélératesse.

Voyons maintenant qui de nous ou de lui est conspirateur ; voyons les

rapprochemens qui existent entre la conjuration de Paris et celle-ci. Momoro et Ronsin vont visiter les prisons à Paris pour trouver des partissans ; Genisset vient visiter les suspects de Lons-le-Saunier, leur donne de flatteuses espérances, et leur promet d'un ton gigantesque le règne des honnêtes gens. Des listes de proscriptions sont dressées à Paris ; de même Genisset abusant de la confiance et de l'autorité de Prost, représentant du Peuple, fait une liste de soixante patriotes qui devaient subir les fers : il ne peut réussir pour le moment qu'à incarcérer huit des plus distingués ; il ajourne sa fureur dans l'espérance de la rendre plus terrible à ceux qui la bravent.

Ce rapprochement que nous venons de faire, n'est-il pas capable de faire ouvrir les yeux à ceux qui ne connaissent pas encore les manœuvres de ce petit intriguant. Ses dignes affidés ne contribuent pas peu à jeter un grand jour sur cette trame infernale. Qui a-t-il pour complice ? un Gindre, ex-officier du bataillon Central, qui soutenant le fédéralisme, a osé dire dans le sein de la Société populaire, que le moment où il entra dans les gardes prétoriennes du département du Jura, fut le plus beau jour de sa vie. Quoi ! chef d'une compagnie, si tu eus été du bon parti, de celui de la Loi, n'aurais-tu pas dû arrêter les chefs des Fédéralistes, les amener quand le moment était favorable à la barre de la Convention, aux termes des décrets ? Si tu croyais que tu étais dans l'impossibilité de le faire, pourquoi restais-tu témoin apathique des horreurs qui s'exercèrent alors contre les Patriotes ; cela ne nous étonne pas, puisque tu veux renouveler à présent ces scènes affligeantes qui ont désolé le Jura ; mais le peuple ne se laissera plus abuser ; vous serez seuls la victime de votre audacieuse hypocrisie.

Aujourd'hui que ta place te mettait dans le cas de faire le bien, nous qui sommes tes collègues, ne nous as-tu pas toujours entravé dans celui que nous aurions pu faire ? N'as-tu pas sollicité des signatures pour un certificat de civisme de ton parent mis hors de la loi ? n'est-ce pas là la principale cause de la division qui règne dans l'Administration de district.

Nous n'attaquons la conduite privée de personne ; nous n'imitons pas en cela le républicain par excellence, *Genisset* ; nous ne sommes pas réduits, comme lui, à fouiller dans les mœurs domestiques ; d'ailleurs nous savons qu'en bonne logique, il faut prouver ce que l'on avance, et que les actions privées ne sont pas toutes susceptibles de preuves juridiques, et que tout patriote ne doit compte à la patrie que de sa conduite politique depuis 1789.

Celle que l'agent national a tenu depuis qu'il est dans l'administration, efface tout le bien qu'il aurait pu faire précédemment : il a mis des entraves à la vente des biens des suspects, et à l'émigre et à l'apposition des scellés sur les biens des mis hors de la loi : il a negligé l'approvisionnement du marché de la Commune ; il a protegé les suspects et les fédéralistes ; il a entraîné dans son parti liberticide ses collègues *Barbaud*, *Poncet* et *Olivier* qui auraient pu sans doute faire le bien

s'il n'avait pas trompé leur bonne foi; mais qu'ils apprennent que les liens du sang et de l'amitié ne peuvent engager un vrai républicain à être lâche, qu'il ne faut pas avoir des considérations particulières, et transiger avec la loi.

Les propos contre-révolutionnaires qu'a tenu dans un enchère le président de l'administration de district, décèlent assez la haîne du parti *Genisset* contre la révolution. Il a eu l'audace de dire en présence de *Ruty*, administrateur, que les assignats n'étaient pas rares, qu'il les regardaient comme des torche-c.... Eh bien! quiconque cherche à avilir le papier-monnaye, à lui faire perdre sa valeur, n'est-il pas le digne complice de Pitt et de Cobourg. Cette faction, qui cherche à nous opprimer, ose dire que nous voulons dissoudre la Représentation nationale, nous qui sommes ses plus fermes soutiens, nous qui voulons l'exécution entière et stricte des lois, nous qui prêchons ouvertement le respect pour la montagne, et qui vouons une haîne immortelle à ses antagonistes. La vertu et les lumières, selon *Genisset*, sont bannies de la société populaire: en quoi consiste la vertu, si ce n'est à sacrifier ses veilles à la chose publique, à comprimer toutes les espèces de malveillans; et à démasquer les intriguans.

La société est composée de sans-culottes peu fortunés, il est vrai, mais ils n'en sont que plus vertueux, ils n'aiment pas les richesses; ils méprisent l'or, le dieu des aristocrates; nous voulons, selon *Genisset*, nous enrichir des dépouilles des suspects, et que ce n'est que dans cette intention, que l'on en incarcère un si grand nombre; cette vague allégation n'attaque-t-elle pas indirectement, le sage décret qui séquestre le bien des détenus? n'est-ce pas dire aux riches, « il est temps de vous coaliser contre les sans-culottes, il y va » de votre intérêt, égorgez donc patriotiquement de pauvres républicains et » vos propriétés seront sauvées. » Vils esclaves! voilà donc le langage que vous tenez: sachez donc qu'il ne faut que la liberté à des républicains, que c'est leur seule jouissance.

Comment! vous écriez-vous; des sans-culottes peuvent-ils alimenter de nombreuses familles? votre étonnement doit cesser, vils égoïstes; quand vous réfléchirez que les patriotes n'accumulent pas des richesses, qu'ils dépensent dans le jour, ce qu'ils ont gagné la veille, qu'ils savent même retrancher de leur nécessaire, pour l'employer au bien de la patrie.

La société populaire de cette Commune est peu féconde, il est vrai, en lumières; cependant elle en a assez eu pour ne pas seconder vos entreprises criminelles; son simple bon sens lui a toujours suffi pour déjouer les conspirateurs; si elle manque de lumières, elle ne manque pas de fermeté et d'énergie. Ces deux qualités lui suffisent pour vous mettre nuds. L'experience nous a convaincu que ce ne sont pas les hommes les plus éclairés qui ont fait la révolution; si elle est parvenue à un si haut degré, elle n'est due qu'au courage et au bon sens du peuple qui a toujours assez de sagacité pour découvrir les trames de toutes espeçes.

Celle qui existe actuellement s'étaie de l'autorité d'un représentant, comme les fédéralistes s'étayaient sur celle du Département du Jura. Si elle réussit à leur gré, le représentant Prost est perdu par leurs manœuvres. Son émissaire nous accuse d'avoir dit que c'était un scélérat ; nous avons dit, à la vérité, que Prost était trompé ou bien qu'il était coupable. Tu as enchéri sur les expressions comme les fédéralistes enchérissaient sur celles que nous tenions contr'eux ; peut-on voir sans indignation que des patriotes soient incarcérés, et que des suspects, des agens de la coalition départementale jouissent d'une pleine liberté : si Prost est trompé, tout le crime tombe sur vos têtes, vils intriguans, puisque vous avez abusés de sa confiance et surpris sa religion. Dans peu, la Convention nationale prononcera sur cette affaire importante, et il y a lieu d'espérer que vous ne nous aurez pas vexé impunément.

Vous traitez Vaucher et Rigueur de sanguinaire ; eh bien ! on traitait aussi Marat de sanguinaire : on disait qu'il demandait cent mille têtes, et cependant il a été la victime des ennemis du peuple ..... Le langage que l'on tient aujourd'hui est à-peu-près le même, et si les conjurés avaient la force publique à leur dévotion, on verrait les mêmes horreurs qui ont été exercées du temps du fédéralisme, et nous serions immolés à la rage impie des aristocrates qui lèvent une tête altière.

Il suit de cet exposé que les fédéralistes veulent perdre les patriotes pour sauver les vrais coupables, qu'ils veulent tourner contre nous les armes que la loi met entre les mains des autorités constituées pour réprimer les suspects, qu'ils voudraient discréditer les plus chauds républicains auprès du représentant Lejeune pour nous opprimer de concert avec Prost ; mais non, Lejeune nous connaît et nous rendra justice : on cherche à égarer l'opinion publique. Eh bien ! que les hommes de bonne foi se mettent en garde contre les pamphlets que vont faire éclore les malveillans ; les bulletins du département du Jura doivent vous avertir de ne pas croire légèrement aux calomniateurs. Forts de la bonté de notre cause, nous saurons braver tous leurs efforts ; nous sommes des Brutus qui qui saurons mourir pour la patrie s'il le faut. Victime momentanée du modérantisme, nous attendons avec le calme d'une conscience forte et pure, que notre innocence soit reconnue, et que la République soit vengée des criminels attentats qui viennent de se commettre. *Signé* HUGUES.

Lons-le-Saunier, ce 8 Nivôse an 6.

Le Général de brigade EICKMEYER,

AUX Citoyens ADMINISTRATEURS municipaux de la Commune de Lons-le-Saunier.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

POUR répondre à votre lettre en date de ce jour, je dois dire avec vérité, que les autorités constituées dans le Département du Jura sont animées de l'esprit républicain, qu'elles montrent du zèle dans l'exercice de leurs fonctions, et que les dénonciations qu'on vient de faire contr'elles ne peuvent être que l'effet de la haîne et de l'intrigue, s'il n'y a pas même de vues pernicieuses.

C'est avec plaisir que je remarque dans ce Département les effets de l'heureuse journée du 18 Fructidor, qui se manifestent, soit par la rentrée des contributions, soit par la disparution des émigrés et prêtres réfractaires, soit enfin par le retour des militaires à leurs postes, et la protection des lois dont jouissent à-présent les Républicains.

Salut et Fraternité. *Signé*, EICKMEYER.

Le Chef d'escadron au huitième régiment de chasseurs à cheval, Commandant de place à Lons-le-Saunier,

Aux Citoyens Administrateurs municipaux de la Commune de Lons-le-Saunier.

Citoyens administrateurs,

D'après les ordres du Général, commandant la sixième division militaire, en date du neuf Brumaire an 6, qui m'ordonne de partir de suite de Dole, avec deux détachemens de chasseurs à cheval, dont un du 2me. et l'autre du 8me. régiment, pour aller tenir garnison à Lons-le-Saunier, sous les ordres du Général Eickmeyer : j'y suis arrivé le 14 du même. Le Général m'a confié la surveillance du service et la police de la place, en m'enjoignant de lui rendre compte des évènemens qui pourraient y arriver.

Je déclare en vrai Républicain et loyal militaire ;

1.° Que depuis mon arrivée dans cette Commune, il ne s'y est pas commis d'assassinats.

2.° J'assure que les républicains ni sont ni maltraités ni poursuivis ;

3.° L'on n'y a pillé ni brûlé aucune propriété ;

4.° La police se fait avec activité dans cette Commune : des piquets de garde nationale et des militaires de la garnison se rendent tous les jours au corps-de-garde, à sept heures du soir, pour faire pendant la nuit de fréquentes patrouilles et s'assurer de la tranquillité publique. Ils y restent jusqu'au lendemain à sept heures du matin. Jai reçu l'invitation de l'Administration municipale, par sa lettre du 22 Frimaire, cotée sous le numéro 42, de commander des patrouilles et suffisantes pour assurer le bon ordre et la tranquillité publique. Plusieurs fois j'ai rencontré des patrouilles avec un Commissaire de police qui sortaient des auberges ; et après différentes questions que je faisais à la garde, pourquoi le Commissaire de police entrait dans les auberges ; ces patrouilles me répondaient que c'était pour voir si les aubergistes ne recevaient pas d'étrangers dont les papiers n'étaient pas visés par l'Administration municipale de Lons-le-Saunier, et qu'ils arrêtaient tout individu qui voyageait sans passe-port, et tout marchand qui n'était pas porteur d'une patente conformément aux lois, ainsi que les déserteurs réquisitionnaires.

5.° Aucune voiture de messagerie n'y a été pillée depuis l'époque du 14 Brumaire, et je n'ai jamais entendu dire qu'aucune l'ait été avant cette époque. Une escorte de chasseurs à cheval est fournie, conformément aux ordres du Général, commandant à Lons-le-Saunier. Il ne part aucune voiture publique qu'elle ne soit escortée par plusieurs chasseurs.

6.° Les Administrations sont les mêmes depuis mon arrivée dans cette ville, et les membres qui les composent sont tous animés du même desir de maintenir et d'exécuter, dans toutes leurs forces, les lois du Gouvernement.

7.° Je ne crois pas que ni les émigrés, ni les prêtres y trouvent protection ; non plus que les réquisitionnaires déserteurs. J'assure que des visites domiciliaires ont été faites à cet égard par des membres de l'Administration municipale.

8.° Je n'y connais pas d'égorgeurs ; je ne sache pas qu'il y existe ni rassemblement ni magasin d'armes, de munition de guerre, ni effets de campement. Voilà la pure et simple vérité.

Le soussigné étant à même de correspondre, par rapport au service militaire,

avec les différentes Administrations de Lons-le-Saunier, et sur-tout avec l'Administration municipale ; et témoin tous les jours de leur vigilance et activité à remplir les fonctions qui leur sont confiées, je me fais un devoir de rendre hommage à la vérité, au patriotisme des membres de l'Administration municipale du canton de Lons-le-Saunier, et au desir dont ils brûlent de maintenir dans leur Commune la paix et la tranquillité, et suis jaloux de trouver par-là l'occasion de démentir les noires et injustes calomnies lancées contr'eux par de vils dénonciateurs.

Lons-le-Saunier, 8 Nivôse, an 6 de la République française, une et indivisible.
Le chef d'escadron au 8me. régiment de chasseurs à cheval, Commandant de place à Lons-le-Saunier. *Signé*, BRINCOURT.

COPIE de la Lettre du citoyen Rocard, officier commandant le détachement du deuxième Régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Lons-le-Saunier.

MOI, officier commandant le détachement du deuxième Régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Lons-le-Saunier depuis le 29 Brumaire, jusqu'à ce jour 7 Nivôse, an 6 de la République française, une et indivisible.

Je déclare et atteste que depuis mon séjour en cette Commune, il ne s'y est rien passé qui soit contraire aux Lois de la République et contre la Constitution, ni qui puisse inquiéter les Citoyens ;

1.° Je n'ai aucune connaissance qu'il s'y soit commis des assassinats.

2.° Que les Républicains n'y sont pas insultés, ni maltraités.

3.° Que l'on ne brûle ni ne pille leurs propriétés.

4.° Que la police s'y fait avec toute l'exactitude possible.

5.° Que l'on n'y pille aucune messagerie, ni voitures quelconques.

6.° Que depuis le renouvellement des Autorités constituées, je n'y connais de résidence d'aucun émigré, ni prêtres déportés, ni même que l'on les protège.

7.° J'atteste qu'à ma connaissance, il n'y a ni égorgeurs, ni rassemblemens armés, ni dépôt d'armes, ni de munitions et d'effets de campemens, et que loin d'accueillir les réquisitionnaires, on les fait partir sans distinction et sans délai.

C'est en foi de quoi je donne mon attestation, pour prouver la vérité pour laquelle j'atteste par ma signature pour la justification desdites Autorités constituées. *Signé* ROCARD, *lieutenant.*

Lons-le-Saunier, le 7 Nivôse, l'an 6 de la République française, une et indivisible.

LES Officiers soussignés du premier Bataillon de la cinquante-sixième demi-Brigade d'infanterie de ligne, réunis pour émettre individuellement leurs opinions sur les questions qui leur ont été proposées par l'Administration municipale du canton de Lons-le-Saunier, ont remis chacun son bulletin au bureau dudit Chef de Bataillon ; il résulte du dépouillement général qui en a été fait, le parallèle suivant qu'ils établissent avec la loyauté qui caractérise les militaires français et les bons républicains.

1.° Si depuis qu'ils résident à Lons-le-Saunier, il s'y est commis des assassinats?

Aucuns assassinats n'ont été commis depuis notre arrivée dans cette Commune ; les Autorités nouvellement élues par le Directoire, paraissent éminemment dirigées par le vérirable esprit de républicanisme : aucun patriote n'a droit de se plaindre d'avoir été ou insulté ou maltraité.

2.° Si on insulte et maltraite les Républicains ?

L'on chérit ici les républicains, et les militaires qui y arrivent avec les plus fortes préventions, n'en partent ordinairement qu'avec regret et estime pour les habitans qu'ils ont appris à connaître.

3.° Si on pille et si on brûle leurs propriétés ?

Nulle part les propriétés n'ont été brûlées, ni pillées, ni menacées.

4.° Si la police s'y fait avec négligence ?

La police se fait ici avec toutes les précautions qu'il est possible de prendre. Les patrouilles fréquentes pendant la nuit assurent le repos public. Les lois sur les voyageurs et étrangers sont ponctuellement exécutées.

5.° Si on y pille les messageries et autres voitures publiques ?

Si des messageries ou autres voitures publiques ont été pillées, ce n'est pas à Lons-le-Saunier, c'est sur la route de Poligny et sur celle de Dole. Les Autorités n'ont rien à se reprocher à cet égard ; elles ont fait toutes les recherches pour s'assurer des coupables et pris tous les moyens pour faire cesser de pareils brigandages dont ils gémissent ainsi que les militaires et les citoyens : au reste les désordres n'annoncent point un esprit de parti ; ils ont eu lieu dans tous les temps, plus ou moins, et sous tous les gouvernemens.

6.° Si depuis le renouvellement des Autorités constituées, il s'y trouve des émigrés et des prêtres déportés, et si on les protège ?

Nous n'avons aucune connaissance qu'il existe encore dans cette Commune, ni des prêtres, ni des émigrés. Sentinelles vigilantes contre les ennemis de la Patrie, nous serions les premiers à les dénoncer, et on peut se reposer sur notre zèle pour appeler sur eux la vengeance des lois.

7.° Enfin s'il y a des égorgeurs ? Si et où il y a des rassemblemens armés et des dépôts d'armes, de munition et d'effets de campemens ; et si on y accueillit les requisitionnaires et déserteurs ?

Aucune effusion de sang n'a eu lieu depuis que nous sommes à Lons-le-Saunier. Nous ignorons absolument l'existence et le lieu de ces rassemblemens armés, de ces dépôts d'armes, de munitions et d'effets de campemens. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, nous procurer le plus léger indice sur ces inculpations : il ne nous appartient pas de scruter l'intérieur des opininions ; mais nous attestons avec franchise que personne n'a encore osé, en notre présence, manifester de haine contre le Gouvernement républicain ; nous remarquons, au contraire, que les volontés sont généralement et toujours dociles à la loi.

Les réquisitionnaires et déserteurs, loin de trouver protection, sont, au contraire, poursuivis sans relâche ; ils arrivent en foule de tous les Cantons au Département, au depôt de Lons-le-Saunier, où ils se rendent à celui général de Chambéry.

Tel est, citoyens Administrateurs, le témoignage que les Officiers du premier Bataillon soussignés de la cinquante-sixième demi brigade opposent loyalement à la calomnie qui vous attaque sous toutes les formes ; charmés de pouvoir satisfaire ainsi auxdites questions auxquelles vous les invitez de répondre par votre lettre du 4 Nivôse, l'an 6. *Salut et fraternité*,

Signé LONGEAUX, Chef de bataillon ; CHALAMEL, capitaine ; SIRGENT, lieutenant ; HUFFENNEGGER, officier de santé ; TANIÈRE, quartier-maître trésorier.

Certifié conforme : *le Quartier-maître trésorier*, TANIÈRE.

A LONS-LE-SAUNIER,
Chez DELHORME, Imprimeur de l'Administration centrale du Jura, an VI.